

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. JUNIK Pascal	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LE FAOU Michel	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme ROUX Isabelle
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SILVESTRE Claude
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	M. SINTES Patrick
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	
Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. COURTECUISSÉ Patrick	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

Mme ARAGONES Claire

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2024/ ... Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 27 juin 2024
--	--

N° 2024-114	GEMAPI – Signature de l’avenant n°3 à la convention de délégation de compétence avec le SMAVD
-------------	--

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-1 ;
- Vu le Code de l’Environnement et notamment ses articles L. 211-7 et L. 213-12 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu les statuts en vigueur du Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2019/66 en date du 20 juin 2019 relative à l’approbation de la convention de délégation de compétences avec le SMAVD ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2021/73 en date du 27 mai 2021 relative à l’approbation de l’avenant n°1 à la convention de délégation de compétence entre LMV et le SMAVD ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2022/165 en date du 8 décembre 2022 relative à l’approbation de l’avenant n°2 à la convention de délégation de compétence entre LMV et le SMAVD ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 13 juin 2024.

LMV Agglomération est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Durance depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le SMAVD a pour compétences de participer à l’aménagement, la restauration et la mise en valeur de l’espace alluvial de la Durance et des espaces naturels associés, tant sur les sites dont il est propriétaire ou concessionnaire que sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Il est également chargé de participer à la cohérence de l’action publique, à l’échelle du bassin versant de la Durance, en menant toute action permettant de coordonner et de faciliter l’exercice des compétences tant par ses membres que par d’autres opérateurs publics ou privés, visant à :

- La prévention des inondations, y compris la réduction de la vulnérabilité et la gestion de crises ;
- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- La préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des milieux naturels associés.

Ainsi, LMV Agglomération a confié au SMAVD, par délégation, l’exercice de certaines de ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cette délégation s’inscrit dans le cadre des dispositions de l’article L. 213-12 du Code de l’Environnement et a fait l’objet d’une convention signée le 14 août 2019 qui fixe les principes et modalités de l’intervention du SMAVD pour l’établissement, la conservation, l’entretien de ces ouvrages ainsi que pour leur surveillance et leur exploitation.

Par avenant n°1 à la convention initiale, signé le 7 juin 2021, le coût des études et des travaux de la tranche 3 pour la restructuration des digues de Lauris a été actualisé suite aux études d’Avant-Projet.

Par avenant n°2 à la convention initiale, signé le 8 décembre 2022, l’actualisation du coût des études et des travaux a été prise en compte pour les opérations suivantes :

1. Travaux sur les digues de Lauris ;
2. Autorisation du système d’endiguement de Lauris ;

3. Autorisation du système d’endiguement des Busques à Cheval-Blanc ;
4. Actualisation du coût de la délégation.

Une nouvelle modification de la convention est proposée. Elle concerne le système d’endiguement de Cheval-Blanc / Cavaillon, dont les études ont conclu à la nécessité de réaliser des travaux préalables de dévoiement des réseaux d’éclairage dans des secteurs où ceux-ci sont situés sur l’emprise des travaux de restructuration.

LMV souhaite que le SMAVD porte la maîtrise d’œuvre associée à ces travaux de dévoiement des réseaux d’éclairage. Le montant de cette mission de maîtrise d’œuvre est estimé à 20 000 € HT.

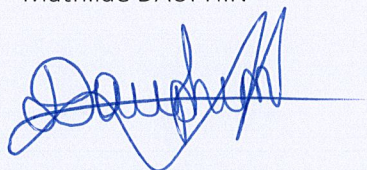
Dans ce cadre, il est donc nécessaire d’établir un avenant n°3 à la convention de délégation qui a été signée le 14 août 2019 entre la Communauté d’agglomération LMV et le Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance et qui a déjà fait l’objet de deux avenants en 2021 et en 2022.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** l’avenant n°3 à la convention de délégation de compétence avec le SMAVD ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Gérard DAUDET

